

3 0 1 1 2 0 2 3

3 0 1 1 2 0 2 3

G-2023-011188

L'objectif du projet est le renouvellement de l'obtention de l'arrêté d'autorisation de l'Aire de Réparation Navale du port de Pêche de Lorient-Keroman. L'ARN ne fait pas l'objet de modification de son emprise ou de nouveaux aménagements/installations.

L'exploitation de l'ARN est actuellement autorisée par arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau depuis le 12 juin 2019, autorisation valable jusqu'au 08 juin 2024. Historiquement, l'activité est autorisée au titre de la loi sur l'eau depuis 2004, et a fait depuis l'objet de plusieurs renouvellements.

Située au sein du Port de pêche de Lorient - Keroman, le projet concerne le renouvellement de l'autorisation de l'Aire de Réparation Navale (ARN).

L'ARN s'insère dans la zone artisanale et industrielle de Keroman, sur une surface actuelle de 30 500m².

Sur cet espace, la SEM Lorient Keroman exploite un élévateur à bateaux de 650 T ainsi qu'un chariot automoteur de 300 T. Elle effectue la manutention des navires et gère le plan d'occupation du terre-plein. Elle propose aussi la mise à disposition de fluides (eau, électricité), assure la surveillance des chantiers, la récupération et le traitement des eaux et le nettoyage de cet espace.

Les eaux de carénage sont collectées dans un bassin central, puis transitent par un décanteur lamellaire avant rejet dans le réseau eaux pluviales communal dont l'exutoire final est un bassin du port de pêche de Lorient.

Aucun travaux majeur n'est prévu. La demande porte le renouvellement d'autorisation d'exploitation.

Toutefois, des améliorations vont avoir lieu sur la période de l'autorisation, sur le périmètre de l'ARN :

- Renouvellement de l'élévateur à bateaux, portant sa capacité à 800T;
- Travaux sur le bâtiment cathédrale Ouest afin d'orienter son activité vers des travaux de réparations ;
- Travaux sur un tiers du bâtiment cathédrale Est afin d'en faire un lieu de stockage du chariot automoteur (sans rejet).

Le bassin central a aussi été identifié pour accueillir les eaux d'extinction incendie du port de pêche. Cette proposition a été validée par les services préfectoraux.

Ces travaux sont développés en partie 2.2.3. de l'annexe volontaire.

L'ARN est actuellement en exploitation.

Elle dispose notamment d'un élévateur à bateau de 650 T et d'un chariot automoteur d'une capacité de 300 T permettant la sortie de l'eau des bateaux à partir de la darse et leur manipulation.

217 navires de 10 à 60 mètres sont hissés en moyenne par an (navires de pêche, à passagers, de plaisance, militaires, barges ostréicoles et de servitude).

De nombreuses entreprises industrielles sont installées sur le pourtour de l'ARN (mécanique, chaudronnerie, hydraulique, froid/climatisation, électricité, électronique, radio, peinture, forges, avitaillement, voilerie et fournitures marines diverses). L'ARN et ses espaces périphériques sont donc fortement artificialisés.

L'ARN a bénéficié d'une extension en 2019 de 6 500m² portant sa surface de 24 000m² à 30 500m².

Le fonctionnement de l'ARN est décrit en détail en partie 2.2.2. de l'annexe volontaire.

Superficie totale
Volume d'eau rejeté

30 500 m²
48 000 m³

Le projet se trouve à :

- 490m de la ZNIEFF de Type II - 530015154 - Rade de Lorient.
- 670m de la ZNIEFF de Type I - 530015667 - Anse De Quélisoy.
- 1,9km de la ZNIEFF de Type I - 530015666 - Estuaire du Blavet

Le projet se situe à 370m du Périmètre de Protection des abords du "Monument expiatoire" de Lorient, inscrit au titre des Monuments Historiques.

Le projet se situe à 2km du Site Patrimonial Remarquable de Port-Louis - 1911140122.

Le site de l'ARN n'est pas inclus dans le PPRT lié aux risques technologiques associés aux deux dépôts pétroliers du Port de commerce, ni dans une zone d'aléa de submersion marine. La commune est couverte par un PPRL.

Aucun site BASOL n'est répertorié sur la zone de l'ARN.
Aucun site BASIAS n'est répertorié sur la zone de l'ARN. Des sites BASIAS sont présents en périphérie.

Le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection rapprochée d'un point de captage d'AEP.

Les captages d'AEP les plus proches sont situés :

- à 3,7km au Sud-Est
- à 4,7km au nord-Ouest

Le site est alimenté en eau potable par le réseau intercommunal, géré en régie directe par la direction de l'eau de Lorient Agglomération. Les eaux usées domestiques de la commune de Lorient sont traitées par la station d'épuration de Kerolay (rue Toullec) exploitée par Veolia Eau et mise en service en 1998.

Des mesures de qualité de l'air ont été réalisées en 2019 au niveau de l'activité de déconstruction de navire existante. Elles ont eu lieu dans le cadre d'une démarche volontaire de la SEM Lorient-Keroman et de sa certification ISO 14001 : 2015.

Le projet n'a pas vocation à voir ces rejets augmentés.

Ces rejets sont évoqués en partie 2.2.2.7 de l'annexe volontaire.

L'activité de carénage consiste en une série d'opérations de révision de la coque d'un navire. Elle induit entre autre le lavage des coques à hautes pressions et des décapages, engendrant des effluents dits de carénage.

La gestion de ces effluents est expliquée en partie 2.2.2.4. de l'annexe volontaire.

Les entreprises intervenant sur l'ARN sont responsables de leurs déchets. En cas d'incapacité technique, et sur demande de l'utilisateur, la SEM Lorient Keroman met à disposition une station de transit des déchets, installée à l'Est de l'ARN.

Le site dispose également d'une aire de collecte des déchets dangereux dont l'accès est contrôlé.

Le traitement des déchets est développé en parti 2.2.2.5 de l'annexe volontaire.

Déconstruction de navire - ICPE soumise à autorisation.

10 déconstructions de navires ont été réalisées en 2023 dans un contexte particulier de sortie de flotte de navires en lien avec le BREXIT. Aucune en 2022 et 1 en 2021.

Les principaux effets identifiés sont principalement liés aux débits rejetés et aux incidences potentielles sur la qualité des milieux du fait de pollutions issues des activités et accidentelles.
Ces incidences sont développées en partie 4 de l'annexe volontaire.

